

COMPTE-RENDU

Objet : CONSEIL COMMUNAUTAIRE – EURRE (Amphithéâtre - Ecosite)

Date : 23 MARS 2022

33 PRESENTS :

MMES CASTON J., DUBOIS C., CHALEAT R., MARION C., MANTONNIER N., VIALLO AL., BILBOT E, GEAY MC., JACQUOT C., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CHAGNON JM., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., RIBIERE P., ESTEOULLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., CAILLET C., BONNET C., FAYARD F., MANTONNIER L., CHABERT C., CHAVE C., FAURE JF., AURIAS C., PEYRET JM., MACLIN B., SAYN L., GAFFIOT F., LOMBARD F., D'HEROUVILLE C.

8 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES BERNARD E., BRUN F., SCRIVANI J.
MRS CROZIER G., ESTRANGIN M., JAVELAS T., VILLIOT D., RIOU J.

6 ABSENTS EXCUSES :

MMES DAMBRINE F., ZONTINI E., GRANGEON S.
MRS BOUCHET JL., BOUVIER JM., COTTON D.

A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Christine Marion

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I / SERVICE FINANCES

1. Gymnase Lorient-sur-Drôme : modification d'autorisation de programme (AP) et de crédits de paiements (CP)
2. Décision Modificative 2 – budget principal
3. Budget bâtiments : Amortissement des biens immeubles productifs de revenus et des subventions reçues

II / POLE ENVIRONNEMENT

4. Animation PIG Drômois – Programme Habiter mieux : approbation de la convention avec Soliha
5. SPEEH : avenant 1 à la convention CCVD/3CPS/CCD

III / SERVICE HABITAT/URBANISME

6. Studio d'architecture 2022 : Convention de partenariat avec Paris Belleville

IV / SERVICE RESSOURCES HUMAINES

7. Petite enfance (RPE) : création d'un poste d'animateur à temps non-complet (28 heures hebdomadaires)
8. Petite enfance : Création de 8 emplois permanents d'Agent social (à temps complet et à temps non-complet)
9. Service Maîtrise d'ouvrage bâtiments : suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet et création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

V / POLE COMMUNES ET TERRITOIRE

10. Boutique de la Gare des ramières : tarifs 2022
11. Campus : tarif animation enfant format stage

VI / POLE ECONOMIE

12. Ferme intercommunale des Praves – Baux administratifs boutique de producteurs et maison pour du tertiaire

Le compte-rendu du Conseil du 22/02/2022 est soumis à approbation.
N'appelant pas d'observation, il est approuvé.

Madame Christine Martion est désignée secrétaire de séance.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

- Informations au Conseil dans le cadre de ses délégations

	CONVENTIONS	COMMENTAIRES
Solidarités	MFS Livron : mise à disposition bâtiment : approbation de l'avenant n°1	Commodat validé par délibération 9/3-7-18/B Avenant 1 : occupation du local par la MFS et en dehors des heures d'accueil, par des associations
	Chantiers de prévention rémunérés (CISPD) : convention entre Loriol et la CCVD	Jeunes 16-25 ans domiciliés à Loriol-sur-Drôme Contrat de droit public entre 17h30 et 30 h hebdo Refacturation de la dépense à la CCVD
Affaires juridiques	Liste des marchés conclus d'un montant inférieur à 40 000 € HT	<i>Marchés de fournitures :</i> - Mini pelle (service patrimoine) : 29 552 € (SARL Rey matériel) - 5 bennes 30 m3 + 1 benne 10 m3 : 25 150 € (TAM Bennes) - Compacteur embarqué shiva : 33 955 € (Gillard) 10 VAE et accessoires : 26 727 € (SARL Carbone Zero) <i>Marchés de travaux :</i> - Rénovation éclairage parc Champgrand : 26 833 € (inéo réseaux sud est) Maintenance alarmes anti intrusion et télésurveillance bâtiments CCVD : 37 000 € (lot 1 : Eralpro ; lot 2 : sud alarme protection) - Réalisation étude complémentaire création plateforme de compostage : 26 193 € (chambre d'agriculture 26 et Collembole) - Diagnostic identification friches agricoles et biens vacants : 33 300 € (Safer et chambre d'agriculture 26)
Economie	Autorisation occupation du domaine privé sur les parcs d'activités intercommunaux	Interventions temporaires de Engie Inéo AURA (travaux sur chaussée) – Ecosite, jardin des artisans, Les grandes vignes Durée : année 2022
Ressources techniques	Convention de prêt de matériel de gymnastique au GOL Loriolais : cheval d'arçons	Prêt gratuit jusqu'à la mise en service de la salle de gymnastique (dans le cadre du marché de fournitures délibéré le 7/5/2019) Durée : 1 an renouvelable tacitement 3 fois
	Gestion des déchets : convention de mise à disposition de matériel roulant entre la CCVD et la 3CPS	Mise à disposition temporaire tout type de véhicule Prêt gratuit (frais de fonctionnement et de remise en état durant la période de mise à disposition) Durée : 1/1/2022 pour un an renouvelable 2 fois tacitement

- Informations au Conseil dans le cadre des délégations données au Bureau

	BUREAU DU 01/02/22	DECISIONS
<u>Economie</u>	Parc de Fiancey : vente de la vente de la parcelle ZI 312 de 3 324 m ² à ECOBAG – M. RICO	Montant : 15 € HT/m ² , soit 49 860 € HT Restitution dépôt garantie une fois vente confirmée
	AMI « actions citoyennes sur l'alimentation » 2021-2022 : sélection des projets et conventionnement	3 projet retenus (3 écartés) : 1) « Se rencontrer et cuisiner ensemble à travers les saisons » association Du beurre dans les épinards Montant : 7 020 € dont - CCVD : 3 000 € ; CAF : 1 500 € ; structures accueillantes : 1 000 € ; autofinanc. : 1 520 € 2) « Ateliers cuisine avec les habitants de la Gervanne » association Epicerie Gervanne Sye Montant : 3 800 € dont - CCVD : 3 000 € ; CAF : 200 € ; autofinanc. : 600 € 3) « Concours de soupes du marché du coin » association Certains l'aiment bio Montant : 2 350 € dont - CCVD : 1 650 € ; commune : 150 € ; tombola : 200 € ; autofinanc. : 350 € Durée des conventions : 2 ans
	Inventaire patrimoine végétal domestique du PNR Vercors : participation financière	3 phases (2022 – 2024) : 1) inventaire via enquêtes et recherches 2) détermination pistes de valorisation 3) mise en place des pistes de valorisation Montant : 100 000 € dont : CCVD : 1 800 € ; PNRV : 20 000 € ; leader : 64 000 € ; autres EPCI : 14 200 €
<u>Communes et territoire</u>	Leader : animation 2022	Montant : 105 175 € dont : Leader : 84 140 € ; CCVD : 14 093 € ; 3CPS : 6 942 €
	Plan National Apron 2020-2030 : demande de subvention 2022	Exposition d'aprons, sensibilisation public scolaire et grand public aux enjeux de sauvegarde Montant : 24 395 € dont : CR : 12 197.50 € ; CCVD : 12 197.50 € Journée de restitution : 23/6/22
<u>Affaires juridiques</u>	Gîte de la Baronne et Eglise Sainte Foy : approbation du bail emphytéotique administratif entre la CCVD et la commune du Poët Célard	Durée : 50 ans (1/4/2022 au 31/3/2072) Objet : réhabilitation des 2 bâtiments (électricité et chauffage notamment)
<u>Environnement</u>	Sylv actes : adhésion 2022	Sujet retiré (en attente de l'élaboration des itinéraires)
	Amorce : adhésion 2022	Au titre de la gestion des déchets, de l'énergie, de l'eau, de la transition écologique et propreté Montant : 897 €
	Fredon : adhésion 2022	Veille technique et règlementaire et actions sanitaires (zéro phyto, ambroisie, ...) Montant : 1 000 €
<u>Solidarités</u>	Mission Locale : approbation de la convention 2022	Montant : 42 923.22 €
	Bourse au permis : renouvellement 2022	Montant : 20 000 €
	Chantiers jeunes : renouvellement 2022	10 chantiers communaux (3 à 7 jeunes) Montant : 3 850 € (chantiers communaux) 3 chantiers intercommunaux (3 à 7 jeunes) Montant : 1 575 € (chantiers intercommunaux)

Petite enfance	Multiaccueil les petits galets : demande de financement CAF pour travaux	Regroupement du relais petite enfance, du Lieu d'accueil enfants parents et du multiaccueil Familial Travaux : gros œuvre, menuiseries, mise aux normes électricité, climatisation, peintures, sols Montant : 60 000 € HT dont : CAF : 30 000 € ; CCVD : 30 000 €
-----------------------	--	--

	BUREAU DU 01/03/22	DECISIONS
Economie	Parc de Mazabrard : approbation des conventions avec le SDED et de l'APD (avant projet définitif)	Sujet retiré (conventions pas finalisées)
	Dépollution de 2 parcelles de l'Ecosite à Eurre : Lancement d'opération	Projet de construction de l'espace hébergement hybride/tiers lieux Parcelles YE 405 et 406 Montant : 1 147 182 € dont : Vente reliquat terrain : 105 000 € ; fonds friche : 740 600 € ; CCVD : 301 582 €
Communes et territoire	Micro folies : convention d'utilisation du dispositif avec la ville de Loriol sur Drôme	Organisation de sessions de groupe Validation des tarifs appliqués par Loriol-sur-Drôme Duré : 1 an, renouvelable tacitement
	Leader : demande de subvention animation et gestion du programme Leader Vallée de la Drôme pour l'année 2021 – révision du budget	Révision du budget prévisionnel voté par délibération 11/1-12-20/B Montant : 120 487.31 € dont : Leader : 96 389.84 € ; CCVD : 16 145.30 € ; 3CPS : 7 952.16 €
	Office de tourisme intercommunal : subvention pour l'étude sur la gouvernance et la structuration	Montant : 32 322.40 € dont : Conseil départemental : 7 229.25 € CCVD : 2 000 € ; 3CPS : 2 000 € ; Leader : 19 693.65 € ; les 2 OT : 2 400 €
	Coopération : Frais de mission mars 2022	Rencontre nouveaux élus (suite élections) Bilan actions 2021 et lancement actions 2022 Montant : avance de 5 000 €, remboursable sur présentation de justificatifs
Finances	Agence France Locale : engagement garanties d'emprunts 2022	Selon les prêts contractés auprès de l'AFL
Ressources	Boucles Drôme Ardèche : participation de la CCVD	27/02/2022 Montant participation CCVD : 20 000 €
Solidarités	Boutique Troc Ton Truc : demande de subvention politique de la ville	Ouverture au centre ville de Loriol ; développement ateliers mensuels Montant (loyers, charges diverses, animation) : 9 500 € dont : CCVD : 4 750 € ; Etat : 2 750 € ; CAF : 2 000 €
	Contrat de ville de Loriol : participation de la CCVD aux actions inscrites dans ce cadre	3 actions : 1) boutique troc ton truc projet porté par la CCVD Montant : 9 500 € (plan financement ci-dessus) 2) Alter Ego : projet porté par le foyer LOUMA en partenariat avec l'Espace jeunes de Loriol-sur-Drôme Montant : 3 940 € dont : Etat : 1 000 € ; CCVD : 779 € ; autof. : 2 161 € 3) Evaluation du contrat de ville : projet porté par l'Etat Montant : 10 980 € dont : Etat : 6 500 € ; CCVD : 2 240 € ; autof. : 2 240 €

I – FINANCES

Point 1 Gymnase Loriol-sur-Drôme : modification d'autorisation de programme (AP) et de crédits de paiements (CP)

Monsieur Robert Arnaud rappelle que, par délibération du 25 août 2020, le Conseil Communautaire a voté, pour l'opération du Gymnase intercommunal de Loriol, une autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP), permettant ainsi une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

La délibération du 27 avril 2021 avait modifié les crédits de paiement comme suit :

N°	Opération	AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022
2020-01	Construction gymnase Loriol	5 100 000	147 463.60	4 653 000	299 536.40

Il convient de modifier cette AP/CP compte tenu de l'avancée de l'opération afin de faire correspondre les crédits de paiement à la réalité du chantier.
L'autorisation de programme (AP) n'est pas modifiée.

N°	Opération	AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022
2020-01	Construction gymnase Loriol	5 100 000	147 463.60	1 957 500.74	2 995 035.66

Le Conseil :

- Décide de la modification de l'Autorisation de Programme et de la Répartition des Crédits de Paiement relative à l'opération de construction du gymnase intercommunal de Loriol*
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente*

Point 2 Décision modificative n°2 : budget principal

Monsieur Robert Arnaud propose une décision modificative (ajustements de crédits budgétaires) pour le budget général :

Budget principal :

Section d'investissement – Dépenses	
Gymnase Dojo opération 58	2 695 500
Section d'investissement – Recettes	
FCTVA	442 170
Recours à l'emprunt	2 253 330
TOTAL	2 695 500

OPERATIONS REELLES

Les crédits budgétaires 2022 concernant l'opération de construction du gymnase dojo, ont été inscrits au budget prévisionnel conformément à l'AP/CP (délibération 27-04-2021/C) soit 299 537€.

Il convient de compléter ces prévisions budgétaires en reportant les crédits de paiement prévus et non réalisés en 2021 sur 2022 soit la somme de 2 695 500 €

- ✓ Construction Gymnase Dojo (opération 58)
Dépenses : Coût d'achat : 2 695 500 €
Recettes : Récupération TVA : 442 170€
Recours à l'emprunt : 2 253 330€

AJUSTEMENTS CREDITS BUDGETAIRES OPERATION 58

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-10222-58-411 : EQUIPEMENTS SPORTIFS GYMDOJO	0,00 €	0,00 €	0,00 €	442 170,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	442 170,00 €
R-1641-58-411 : EQUIPEMENTS SPORTIFS GYMDOJO	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 253 330,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 253 330,00 €
D-2315-58-411 : EQUIPEMENTS SPORTIFS GYMDOJO	0,00 €	2 695 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	2 695 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	2 695 500,00 €	0,00 €	2 695 500,00 €
Total Général		2 695 500,00 €		2 695 500,00 €

Le Conseil :
- adopte la Décision modificative n°2 du budget général de la Communauté de Communes du Val de Drôme, visant à réajuster des crédits en dépenses et recettes d'investissement,
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Point 3 Budget bâtiments : Amortissement des biens immeubles productifs de revenus et des subventions reçues

Monsieur Robert Arnaud rappelle que, conformément à l'article 1er du décret n° 96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à 3500 habitants, sont tenus d'amortir leurs biens.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du président, à l'exception :

- Des frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans,
- Des frais d'études non suivis de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans
- Des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

Considérant :

- la délibération du Conseil Communautaire du 26/03/2013 fixant les durées d'amortissement des immobilisations corporelles, figurant aux comptes racine 2156, 2157, 2158, et 218.
- La délibération du Conseil Communautaire du 28/06/2016 fixant la durée d'amortissement pour les biens immeubles productifs de revenus et les subventions reçues.

Monsieur le Vice-Président propose au Conseil Communautaire de prolonger la durée d'amortissement de certains biens désignés aux lignes 1,3,5, 6 et 7 de la liste ci-après afin que :

- l'annuité d'amortissement des biens désignés soit diminuée de sorte que le montant de l'annuité soit inférieur ou égal au montant des revenus de chaque bien.
- les durées d'amortissement soient uniformisées

Il s'agit des biens suivants :

	Biens Immeubles EXISTANTS	Valeur initiale €	Valeur nette comptable au 31/12/2021	Durée initiale d'amortissement en année	Nouvelle durée
1	Base des arts	1 070 722.08	688 098.08	17	20
2	Val de Cirque, gare à coulisses et chapiteau	174 984.77	148 626.77	10	-
3	Hôtel d'entreprise	514 844.71	333 137.85	17	20
4	Multiservices Eurre	245 038.49	97 080.06	10	-
5	Campus et salles conférence et multifonction	1 446 730.62	905 851.62	10	15
6	Chaufferie	258 629.82	129 317.82	12	15
7	Bâtiments Grâne	688 507.45	688 507.45	10	20
8	Ferme des Praves	407 467.75	407 647.75	30	-
9	Pôle Bio	1 415 914.97	967 104.97	15	-
10	Local Rivière	94 077.07	94 077.07	15	-
11	Bâtiment Crozes	353 804.89	353 804.89	15	-
12	Bâtiment Trampoline	93 757.75	93 757.75	15	-
13	Bâtiment les Foulons Saôu	83 834.19	83 834.19	20	-
14	Maison HQE Ecosite	171 829.43	120 283.43	20	-
TOTAL			5 114 729.70		

Biens Immeubles à venir	Durées d'amortissement
autres bâtiments	10 30 ans

Le Conseil décide de :

- amortir à compter de l'exercice 2022, les bâtiments productifs de revenus figurant aux comptes racine 2128, 2131 ; 2132 ; 2138 conformément au tableau ci-dessus
- démarrer l'amortissement des biens le 1er janvier de l'année suivant leur mise en service
- amortir en contrepartie les subventions reçues sur les mêmes durées,
- autoriser l'ordonnateur de déterminer la durée d'amortissement à l'intérieur de la durée minimale et maximale fixée, pour les autres bâtiments.
- autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

II – ENVIRONNEMENT

Point 4 Animation PIG Drômois – Programme Habiter mieux : approbation de la convention avec Soliha

Monsieur Jean Serret rappelle que, dans la continuité des années passées, il est proposé de missionner SOLIHA pour animer le Programme d'Intérêt Général « Amélioration de l'habitat » sur le territoire de la CCVD / 3CPS.

Le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (dont le portage administratif a été confié à la CCCPS) coordonne le suivi de cette convention pour le compte de la CCVD, de la CCCPS et de la CCD.

Cette dépense pouvant faire l'objet d'un financement dans le cadre du projet Territoire d'Innovation (dont la CCCPS est le porteur administratif), il est proposé de signer avec SOLIHA, une convention commune aux 3 intercommunalités précitées. En tant que porteur administratif unique de la demande de subvention dans le cadre du projet Territoire d'Innovation, la CCCPS est également le porteur administratif de l'ensemble du dispositif pour le compte des 3 collectivités.

Le coût de cette convention est intégré au budget global du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat dont la mise en œuvre a été actée en conseil communautaire du 27 octobre 2020 (délibération 12/27-10-20/C).

Pour rappel, le PIG est un dispositif de l'Etat (ANAH), mené en partenariat avec le Conseil Départemental, qui permet d'améliorer l'information des habitants sur les aides existantes pour l'adaptation du logement au vieillissement, au handicap et/ou l'amélioration énergétique.

Les modalités de l'animation du PIG pour l'année 2022 confiée à SOLIHA sont décrites dans la convention annexée à la délibération, pour un montant de 30 500 € HT.

- La CCVD au prorata de son nombre d'habitant, finance 53% du montant de la convention, soit 16 165 €.
- La CCCPS au prorata de son nombre d'habitant, finance 27% du montant de la convention, soit 8 235 €.
- La CCD au prorata de son nombre d'habitant, finance 20% du montant de la convention, soit 6 100 €.

La CCCPS réalise l'avance pour la CCD et la CCVD auprès de SOLIHA. La CCVD reversera le montant de 16 165 € à la CCCPS, dans le cadre de la convention SPPEH établie le 17 décembre 2020.

Le Conseil :

- confie l'animation du PIG pour l'année 2022 à SOLIHA selon les modalités décrites dans la convention
- autorise le Président à signer la convention d'animation avec SOLIHA du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour un montant total de 30 500 HT, et donc la part CCVD est 16 165 €
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours,
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Point 5 SPEEH : avenant 1 à la convention CCVD/3CPS/CCD

Monsieur Jean Serret rappelle que Le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat a été mis en place en 2021 à l'échelle des 3 communautés de communes de la vallée de la Drôme (Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée et Communauté des Communes du Diois).

Il est convenu ce qui suit :

L'article 8. « Conditions financières » de la convention initiale est ainsi modifié :

Clé de répartition du reste à charge :

L'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement du service étant porté par la CCCPS, la CCVD et la CCD s'engagent à participer de façon forfaitaire au prorata de leurs populations respectives, selon la clé de répartition suivante :

	Population (<i>Source : Insee 2019</i>)	Clé de répartition
CCCPS	15 863	27.3%
CCVD	30 442	52.5%
CCD	11 745	20.2%

Afin de faciliter le suivi financier, cette base ne sera pas actualisée pendant la période de la mise en œuvre de la convention sauf si le périmètre de l'une des communautés de communes venait à être modifié.

Les conditions de versement sont les suivantes :

- Une avance pourra être demandée par la CCCPS à la CCVD et à la CCD correspondant aux besoins de trésorerie du service,
- Acompte en juillet établi sur la base des frais réels,
- Une régulation prenant en compte les recettes et les coûts de l'année écoulée pourra être faite à la demande de l'une des parties.

Des acomptes complémentaires pourront être appelés par la CCCPS.

La communauté de communes du Diois versera une contribution exceptionnelle de 15 000 €.

Cette contribution correspond au coût de rédaction de la candidature à l'AMI Région effectuée en 2020 et au bénéfice d'intégrer un service opérationnel et reconnu sur le territoire (droit d'entrée).

Les collectivités mettront à disposition des services supports.

La mise à disposition des services supports sera intégrée au budget du service.

La CCCPS percevra un forfait par ETP hébergé au siège afin de couvrir les frais liés aux locaux et aux fluides (ce montant est indiqué en annexe 1 et pourra être revu annuellement par avenant).

L'annexe 1 présente le bilan financier de l'année écoulée ainsi que le budget prévisionnel celui de l'année à venir.

Dépenses totales par famille		
	Réalisé 2021	BP 2022
Divers - imprévus	2 381 €	13 555 €
Services supports EPCI (salaires)	8 000 €	10 800 €
Matériel	12 157 €	10 514 €
Locaux et fluides	8 464 €	14 400 €
Logiciels et outils de gestion	0 €	6 608 €
Communication	2 676 €	4 433 €
Frais de déplacement	4 206 €	10 552 €
Frais de missions et formation	511 €	8 347 €
Salaires	216 508 €	382 455 €
Presta (Animation PIG)	48 000 €	30 842 €
Presta (Compagnon bâtisseurs)	0 €	10 700 €
Presta (Formation artisans, etc.)	0 €	7 000 €
Fonds de subvention	0 €	161 718 €
Véhicule		18 000 €
TOTAL	302 903 €	689 923 €

Recettes		
	Réalisé 2021	BP 2022
Région	34 393 €	29 751 €
Pg SARE	61 182 €	145 281 €
CEE	9 893 €	0 €
Autres recettes (SLIME - CLER)	40 680 €	54 274 €
Territoire d'Innovation	118 785 €	146 000 €
Excédent année précédente		82 185 €
Prime surchauffe 2021		32 000 €
FCTVA		2 953 €
Participation exceptionnelle CCD entré		15 000 €
Cofinancement CCCPS	31 907 €	49 817 €
Cofinancement CCVD	64 226 €	95 801 €
Cofinancement CCD	24 023 €	36 861 €
Total recettes	385 089 €	689 923 €

Les éléments suivants sont intégrés au budget :

- La CCCPS percevra 6 000 € au titre de la mise à disposition des services supports (ressources humaines, comptabilité et encadrement) + 2 800 € correspondant aux frais de gestion du fonds de subvention,
- La CCVD percevra 2 000 € au titre de la mise à disposition du service communication,
- La CCCPS percevra un forfait de 1 600 € par ETP hébergé au siège afin de couvrir les frais liés aux locaux et aux fluides (ce montant est indiqué en annexe 1 et pourra être revu annuellement par avenant).

Le Conseil :

- accepte les modifications faites à l'article 8 de la convention SPPEH,
- autorise le président à signer le présent avenant n°1 à la convention d'entente avec la 3CPS et la CCD pour la mise en place du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat.
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

III – HABITAT

Point 6 Studio d'architecture 2022 : Convention de partenariat avec Paris Belleville

Monsieur Loïc Morel informe que la proposition de convention présentée a pour objet d'organiser le studio d'architecture « Hors Les Métropoles » qui se déroulera dans la vallée de la Drôme, au second semestre de l'année universitaire 2021-2022.

Les partenaires signataires sont l'ENSA-PB, la DRAC, la Maison de l'Architecture de la Drôme pour le compte de la DRAC-UDAP 26, la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, les communes de Crest et d'Aouste sur Sye.

Pour l'exécution du studio d'architecture, l'ENSA-PB met à disposition un groupe de 19 étudiants de master 1, sous la responsabilité d'un enseignant.

Les collectivités partenaires, mettent à disposition leurs appuis logistiques (organisation des réunions, mise à disposition de salles) ainsi qu'une équipe technique.

Les étudiants seront mis en situation à proximité ou en zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, sur des sites préalablement identifiés à Loriol-sur-Drôme, Livron-sur-Drôme (dans le cadre de Petites Villes de Demain sur des îlots déjà existants), Beaufort-sur-Gervanne (étude du terrain acheté sur la CCVD), Crest et Aouste-sur-Sye.

Cette étude prospective à visée pédagogique a pour objectif que les étudiants dessinent des propositions d'aménagements urbains et paysagers et/ou de rénovations, transformations de bâti existants, sur les sites préalablement choisis.

Le calendrier est le suivant :

- Début du studio : le mardi 15 février 2022
- Phase d'immersion sur site : 10/11/12/13 mars 2022
- Présentation des travaux produits : le 16 juin.

Les travaux produits par les étudiants pourront faire l'objet d'une exposition.

Une « plaquette » ou un « livret » sont également envisagés

Monsieur le Vice-Président indique qu'un 1^{er} retour des étudiants sera fait le 21/4 à 14h à l'amphithéâtre.

Le financement est le suivant :

- L'ENSA-PB prendra à sa charge : les frais de déplacement et de séjour des enseignants et des étudiants (dans le cadre des règles normales de l'école) et la réalisation des supports de présentation (planches d'exposition, livret...).
- La Maison De l'Architecture de la Drôme, pour le compte de la DRAC-UDAP 26, prendra à sa charge : les dépenses relatives à l'hébergement des étudiants à hauteur de 1500 €
- Les collectivités partenaires verseront une contribution, selon la répartition suivante :
 - o Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée : 2 000 €
 - o Crest : 1 300€
 - o Aouste-sur-Sye : 1 000 €

Ces versements seront réalisés dès la signature de la convention.

Monsieur Gérard Gagnier indique avoir rencontré ce groupe d'étudiants lors de leur déplacement sur Beaufort. Leur regard « neuf » devrait apporter des éclairages et des solutions novatrices sur « comment construire ».

Le Conseil :

- ***Approuve la proposition de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Paris Belleville (ENSA-PB) pour la mise en place du Studio d'architecture 2022 « Hors les Métropoles ».***
- ***Autorise le Président à signer cette convention qui prendra effet à sa signature et qui s'achèvera après l'exposition finale prévue fin juin 2022.***
- ***Attribue une subvention CCVD exceptionnelle de 2 000 € à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Paris Belleville (ENSA-PB), pour la réalisation du Studio d'architecture 2022.***
- ***Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération***

IV – RESSOURCES HUMAINES

Point 7 Petite enfance (RPE) : création d'un poste d'animateur à temps non-complet (28 heures hebdomadaires)

Monsieur Robert Arnaud informe de la réussite au concours d'une agente et de la nécessité d'assurer les missions d'animatrice du Relais petite-enfance (ex Relais Assistantes Maternelles).

Ainsi, il propose à l'assemblée la création d'un poste d'animateur à temps non-complet (28 heures hebdomadaires).

Le Conseil :

- ***Approuve sans réserve l'exposé du président,***
- ***Décider de la création d'un poste d'animateur à temps non-complet (28 heures hebdomadaires).***

- *Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité*
- *Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération*

Point 8 Petite enfance : Création de 8 emplois permanents d'Agent social (à temps complet et à temps non-complet)

Monsieur Robert Arnaud rappelle la volonté de la Communauté de communes de pérenniser des emplois précaires au sein du « pool de remplaçants » du service petite enfance.

Il explique que, depuis plusieurs années le service fait face à une gestion à flux tendu dans toutes les structures, amenant à un pool des remplaçants à la croissance progressive chaque année.

La mise en place du pool des remplaçants a été une réelle plus-value pour le service, gage de qualité de service rendu aux familles et de maintien du service.

Toutefois, au fur et à mesure des années, la fonction première s'est transformée en un « service supplémentaire » dont le volume de dépense augmente régulièrement. Cette augmentation continue s'explique par l'usure des équipes ou la fatigabilité mais aussi par l'organisation structurelle des plannings.

La manière dont ce service « supplémentaire » est utilisé a donc été re-questionnée, générant déjà une nouvelle organisation en 2020 et 2021 avec un redéploiement des ressources humaines au sein du service.

Ce besoin de remplacement régulier (liés à des formations, autorisation spéciale d'absence, congé maladie, congés annuels, etc) constaté depuis maintenant plusieurs années, ainsi que la nouvelle mission de livraison de repas, nécessite de créer 8 emplois permanents d'Agent social à temps complet et à temps non-complet, soit l'équivalent de 6,4 équivalents temps plein afin de répondre dans de bonnes conditions aux besoins du service et aussi de déprécier ces emplois (certains agents étant présents depuis plusieurs années). Ces 8 emplois sont déjà existants, ils sont inscrits au budget 2022.

Ainsi, le Vice-Président propose à l'assemblée :

- La création de 2 emplois d'Agent social à temps complet (35 heures hebdomadaires),
- La création de 4 emplois d'Agent social à temps non-complet (28 heures hebdomadaires),
- La création de 2 emplois d'Agent social à temps non-complet (21 heures hebdomadaires)

Monsieur Jean Serret informe que le projet de loi prévoit de transférer la compétence petite enfance aux communes et aux intercommunalités. C'est déjà une réalité pour la CCVD depuis 12 ans.

Le Conseil :

- *Approuve sans réserve l'exposé du président,*
- *Décide :*
 - *La création de 2 emplois d'Agent social à temps complet (35 heures hebdomadaires),*
 - *La création de 4 emplois d'Agent social à temps non-complet (28 heures hebdomadaires),*
 - *La création de 2 emplois d'Agent social à temps non-complet (21 heures hebdomadaires),*
- *Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité*
- *Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération*

Une délibération sera formalisée pour chaque poste

Point 9 Service Maîtrise d'ouvrage bâtiments : suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet et création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Monsieur Robert Arnaud informe de la nécessité d'assurer les missions de technicien maîtrise d'ouvrage au service Maîtrise d'ouvrage Bâtiment, suite au départ d'un agent.

Il propose à l'assemblée :

- La suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet (35 heures hebdomadaires)
- La création d'un poste d'adjoint technique à temps complet (35 heures hebdomadaires)

Le Conseil :

- ***Approuve sans réserve l'exposé du président,***
- ***Décide :***
 - O La suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet (35 heures hebdomadaires)***
 - O La création d'un poste d'adjoint technique à temps complet (35 heures hebdomadaires)***
- ***Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité***
- ***Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération***

V – COMMUNES ET TERRITOIRE

Point 10 Boutique de la Gare des ramières : tarifs 2022

Madame Christine Marion indique qu'il s'agit de proposer de nouveaux produits pour la boutique et d'actualiser certains prix.

Elle rappelle que la boutique nature de la Gare des Ramières est constituée de 7 gammes de produits : artisanat, décoration, jardin, jeux, librairie, papeterie, restauration, senteurs.

La boutique est appréciée des visiteurs et se doit de proposer des nouveautés régulièrement.

Le contexte particulier de la saison 2020 avait montré un faible recul du chiffres d'affaires annuel de la boutique d'un peu plus de 10% (avec 40% d'heures d'ouverture en moins) avec un prix moyen par article augmentant de 4,21€ à 4,40€.

En 2021, toujours dans ce contexte particulier avec une ouverture tardive de la Gare le 2 juin, le chiffre d'affaire de la boutique est en nette progression : + 26% par rapport à 2019, + 41% par rapport à 2020.

Le prix moyen par article passe à 5,20€.

En 2022 :

- La Gare des Ramières va ouvrir du 9 avril au 6 novembre, tous les jours pendant les vacances scolaires des 3 zones (printemps, été et automne) et les mercredis, samedis et dimanches le reste de la saison.
- Les gammes existantes seront complétées par de nouvelles références.
- Une 8ème gamme est créée cette année : « optique ». Il s'agit de proposer à la vente 2 modèles de paires de jumelles. Ceci est à mettre en relation avec une prestation de prêt de 2 paires de jumelles à destination des visiteurs.
- Nouvelle production CCVD : atelier de fabrication de nichoirs et mangeoires par les animateurs de la Gare des Ramières les mercredis d'avril à juin.

Certains prix doivent être actualisés pour être conformes au tarif de vente du fournisseur et au tarif de vente public constaté par ailleurs.

D'autres prix sont proposés à la baisse : cela concerne des produits qui ne se vendent pas ou peu, et qui sont en stock depuis plusieurs années.

Nouveaux produits		
DESIGNATION		PRIX PUBLIC
Jeux		
Puzzle Insectes 500 pièces - Poppik		19,90
Kiquéla ? - Editions CPN		8,00
Kiquimank Oiseaux - Edition CPN		8,00
Kiquimank Feuilles - Edition CPN		8,00
Pose... ça décompose - Edition CPN		8,00
Les 4 mobiles oiseaux		4,80
Peluche WWF Loutre 20cm		20,00
Peluche WWF Lynx 23cm		26,00
Peluche WWF Loup 23cm		26,00
Peluche WWF Renard 23cm		26,00
Peluche WWF Ecureuil 15cm		18,00
Peluche WWF Bourdon 15cm		18,00
Peluche WWK Abeille 17cm		18,00
Peluche WWH Hérisson 18cm		16,00
Mini peluches WWF 10cm		9,00
Librairie		
Les oiseaux en BD, tome 3. Editions Bamboo		10,95
Les insectes en BD, tome 3, 4, 5, 6. Editions Bamboo		10,95
Les martinets se cachent pour dormir. Editions La Salamandre / La girafe		18,00
Le grand livre de la Nature. Editions La Salamandre		69,00
Agir pour la nature au jardin. Editions la Salamandre		24,00
Le guide nature Les fleurs sauvages. Editions la Salamandre		17,00
Histoires nature de la Petite Salamandre. Editions la Salamandre		14,90
Cherche et Trouve de la Petite Salamandre. Editions la Salamandre		15,90
Bestioles et plantes de l'étang. Editions la Salamandre		11,00
Bestioles et plantes de la pluie. Editions la Salamandre		11,00
Visiteurs et habitants des arbres. Editions la Salamandre		11,00
Sssurprenants serpents. Editions CPN		8,00
Sur le chemin des plantes sauvages. Editions CPN		8,00
Réalisez l'indice biologique de votre rivière. Editions CPN		4,80
Agir pour la nature en ville. Editions CPN		9,95
Les Cahiers du jeune Naturaliste, 9 titres différents ¹ . Editions CPN		4,80
Paco part en voyage, tome 1, 2 et 3. Edition à compte d'auteur		12,00
Un crocodile dans le Rhône. Edition à compte d'auteur		12,00
Les oiseaux, le grand guide ornitho, Editions Delachaud et Niestlé		25,00
Affeux, sales et marrants. Editions Delachaud et Niestlé		14,90
Jardin		
Nichoir appartement Moineaux		16,00
Nichoir Hirondelle		8,00
Nichoir Martinet noir achat		26,00
Nichoir ou mangeoire en kit, production CCVD		5,00
Restauration		
Biscuits bio Esprit Biscuit, sablé citron		4,50
Biscuits bio Esprit Biscuit, sablé orange		4,50
Optique		
Jumelles 8 x 42		127,00
Jumelles 10 x 42		66,00

Actualisation de prix (compte-tenu des prix de vente constatés par ailleurs)		
DESIGNATION	Ancien tarif	Nouveau tarif

¹ Milieux forestiers, Prairies et bocages, Villes et villages, Milieux humides, Je découvre la nature près de chez moi, Je découvre la nature sur les bords de chemin, Je découvre la mare, Je découvre le jardin, Je découvre la géologie

Restauration		
Jus de fruits AB Margerie	1,50	2,00
Biscuits bio Esprit Biscuit, Spirale chocolat	4,10	4,50
Biscuits bio Esprit Biscuit, Marbré chocolat	4,10	4,50
Biscuits bio Esprit Biscuit, Lingot pur beurre	4,10	4,50
Biscuits bio Esprit Biscuit, Sablé 4 céréales	3,90	4,50
Livre		
Le guide ornitho	30,50	32,00
Carnets de nature (10 titres différents)	5,90	6,50

Actualisation de prix à la baisse pour des articles à déstocker (peu ou pas de vente)		
DESIGNATION	Ancien tarif	Nouveau tarif
Jeux		
Mon potager	14,00	9,90
Kit empreinte mains	10,00	6,90
Kit empreintes traces	10,00	6,90
Solitaire bois	22,00	18,00
Puzzle croc nut	14,30	9,90
10 cubes forêt	14,99	9,90
Jumelles enfants	21,90	14,90
Papeterie		
Coffret papeterie Violette	11,90	8,90
8 crayons cire double	5,90	3,90
Décoration		
Toile magnétique	21,00	17,00
Senteur		
Porte encens cône Kumo	6,50	4,90
Porte encens bâtonnet Kaya	7,90	4,90
Porte encens bâtonnet Kano	6,90	4,90
Encens de maison	3,50	2,90
Encens de jardin	3,90	2,90
Pyramide d'encens	4,20	2,90

Le Conseil :

- *Donne un avis favorable sur ces nouveaux produits et sur l'actualisation des tarifs.*
- *Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

Point 11 Campus : tarif animation enfant format stage

Madame Nathalie Mantonier explique qu'une expérimentation de programmation à destination des 6/11 ans a eu lieu sur les périodes de vacances scolaires d'octobre 2021 et février 2022.

Cette programmation s'inscrit dans la continuité du développement du Campus et dans le positionnement de celui comme « espace de la connaissance et transmission de savoir », avec l'intention de sensibiliser les futurs citoyens de demain en réponse aux besoins des services de l'intercommunalité nécessitant de la pédagogie.

Cette expérimentation est positive au regard du nombre de participants (atelier parent - enfant et accueil de centres de loisirs sans hébergement); de la qualité des intervenants/interventions et de l'intérêt de perdurer cette activité dans la mission du Campus et d'étendre à d'autres tranches d'âges et de format d'accueil (journées consécutives, c'est-à-dire format stage).

Sur cette programmation, il est accueilli des enfants entre 6 et 18 ans.

Aussi il est proposé l'application de nouveaux tarifs à compter du 01 avril 2022 :

Centre de loisirs et autres structures d'accueil d'enfants

	½ jour		1 jour	
	HT	TTC (20 % TVA)	HT	TTC (20 % TVA)
Forfait par groupe	60 €	72 €	100 €	120 €

Enfant individuel

	½ jour		1 jour	
	HT	TTC (20 % TVA)	HT	TTC (20 % TVA)
Tarif par enfant par atelier	4.17 €	5.00 €	8.33 €	10 €

Enfant format stage court

	HT	TTC (20 % TVA)
Forfait par enfant par stage – Nombre de jours en fonction des intervenants et des projets	66.67 €	80 €

Le Conseil :

- Annule et remplace la délibération 15/ 14-12-21 / C*
- Donne un avis favorable à ces nouveaux tarifs applicables à compter du 1er avril 2022*
- Dit que les crédits sont inscrits au BP 2022*
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

VI – ECONOMIE

Point 12 Ferme intercommunale des Praves – Baux administratifs boutique de producteurs et maison pour du tertiaire (modification de la délibération n°10/25-05-21/C)

Monsieur Christian Caillet rappelle à l'assemblée :

- que par délibération 14 du conseil communautaire du 17/12/19, la communauté de commune a acquis une ferme constituée de 8.4 ha de terres agricoles, d'un bâtiment d'élevage, d'une maison et d'une boutique de producteurs de 19 m².
- que suite à cette délibération des baux ruraux à clause environnementale ont été mis en place avec :
 - o Caroline Altare et Laurie Castel – GAEC Les Voix Lactées – Elevage ovin avec transformation fromagère – installation aidée par la Chambre d'Agriculture et l'ADEAR (6 ha de terres + 350 m² de bâtiment d'élevage)
 - o Alexandre Mora – Maraichage diversifié – Pérennisation d'une installation suite à un test en pépinière d'activité agricole (2 ha de terres + 100 m² de bâtiment d'élevage)
 - o Marie Bodin – Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales – Pérennisation d'une installation suite à un test en pépinière d'activité agricole (2000 m² de terres)
- que par délibération n°10 du conseil communautaire du 25 mai 2021 a été validé le principe de baux administratifs sur la maison et la boutique.
 - o Pour la maison un bail administratif simple avec l'association « l'ilot mille feuilles » composée de l'ensemble des agriculteurs de la ferme intercommunale des Praves. La maison a changé de destination, elle est maintenant un espace tertiaire.
 - o Pour la boutique un bail administratif autorisant l'activité commerciale avec l'association « l'ilot mille feuilles ».

Monsieur le Président explique à l'assemblée que les montants de loyers suivants ne peuvent pas être supportés pour l'instant par l'association.

Boutique de producteurs : 190 euros HT par mois (19 m² soit 10 euros HT/mois)
Maison en utilisation tertiaire (100m² de bureau, salle de réunion, et 100 m² de stockage cave) : 350 euros HT par mois (1,75 euros HT/mois)

Il est proposé de modifier la délibération n°10 du 25/05/2021 pour entériner le nouvel échéancier.

Monsieur le Président propose donc à l'assemblée de valider une progression des loyers comme suit :

Boutique de producteurs :

Du 1/11/2021 au 31/10/2023, loyer de 90 € HT, soit 108 € TTC
A compter du 1/11/2023, loyer de 100 € HT, soit 120 € TTC

Maison en utilisation tertiaire :

Du 1/11/2021 au 31/10/2022, loyer de 300 € HT, soit 360 € TTC
Du 1/11/2022 au 31/10/2023, loyer de 320 € HT, soit 384 € TTC
A compter du 1/11/2023, loyer de 350 € HT, soit 420 € TT

Le Conseil :

- ***modifie la délibération n°10 du 25/05/2021 pour entériner le nouvel échéancier***
- ***valide le principe de progression des loyers***

Boutique de producteurs :

Du 1/11/2021 au 31/10/2023, loyer de 90 € HT, soit 108 € TTC
A compter du 1/11/2023, loyer de 100 € HT, soit 120 € TTC

Maison en utilisation tertiaire :

Du 1/11/2021 au 31/10/2022, loyer de 300 € HT, soit 360 € TTC
Du 1/11/2022 au 31/10/2023, loyer de 320 € HT, soit 384 € TTC
A compter du 1/11/2023, loyer de 350 € HT, soit 420 € TTC

- ***autorise le Président à signer tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération***

INFORMATION DU PRESIDENT

- Voyage au Sénégal

Monsieur le Président fait part de la mission au Sénégal qui s'est déroulée du 18 au 25 mars.

Les échanges ont été fructueux, les rencontres avec les élus, les associations, l'ambassadeur très intéressantes.

Un reportage vidéo et photos sera présenté au prochain conseil.

Maintenant, se pose la question de la poursuite de cette coopération transnationale ? sous quelle forme ?

Les citoyens, les politiques sont demandeurs d'une coopération accrue sur des domaines plus larges : la gestion des déchets, l'eau et l'assainissement. La culture est également un axe de partenariat, car très présente mais peu structurée, sans équipements, ...

L'ambassadeur de France s'est montré très intéressé et désireux de poursuivre cette coopération.

- Friche agricole Drôme Cailles – Montoisson

Monsieur le Président fait part de l'avancement du projet de rachat de la friche agricole de Drôme Cailles à Montoisson. Ce rachat est en phase d'aboutissement. Des partenaires du monde agricole ont fait connaître leur souhait de travailler sur cette friche : aménagement, installation, ...

La séance est levée à 19h45.

**Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée**

CS 331

96 Ronde des Alisiers

26400 EURRE

Tél : 04 75 25 43 82

Mail : ccvd@val-de-drome.com

Fait à Eure, le 1^{er} avril 2022

Le Président,
Jean Serret



